

**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le mercredi 13 décembre 2023, à 17 heures 30, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

16 Conseillers Communautaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Sylvie SOILLY et Joël TISSIER.

4 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Aurélie FARCY a donné pouvoir à Nathalie MILLET, Christian GUYOT a donné pouvoir à Paule BUFFY, Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Hubert BARBIEUX et Serge NASSELEVITCH a donné pouvoir à Gérard PAILLARD.

1 Conseillère titulaire excusée sans avoir donné un pouvoir de vote : Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU.

4 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX, Paule BUFFY, Nathalie MILLET et Gérard PAILLARD.

Date de la convocation	Lundi 4 décembre 2023
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	17
Conseillers titulaires ayant pouvoir de vote	4

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2023-18

Objet : Attribution du marché du transport à la demande

Monsieur Didier IDES explique qu'une consultation a été lancée pour renouveler le marché du transport à la demande de cinq circuits à destination de la ville d'AVALLON du lundi au vendredi pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 et présente la seule offre qui a été reçue. A la suite de cette présentation, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

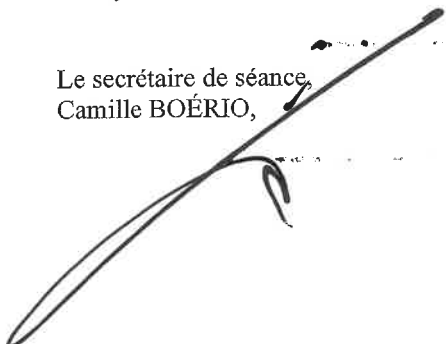
- Attribuer le marché à l'Eurl Taxis Luc MOFFRONT sise 3 rue d'Ortona 89200 SAUVIGNY-LE-BOIS pour un prix de 0,92 euro TTC du kilomètre, Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer ledit marché avec l'entreprise retenue.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le marché du transport à la demande pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 à l'Eurl Taxis Luc MOFFRONT sise 3 rue d'Ortona 89200 SAUVIGNY-LE-BOIS pour un prix de 0,92 euro TTC du kilomètre,
- **AUTORISE** le Président à signer ledit marché avec l'entreprise retenue.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Camille BOÉRIO,



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN

